



## LES PROGRÈS EN FAVEUR DE LA CIBLE DE L'OMD RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT SONT INSUFFISANTS

La cible de l'OMD vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un assainissement de base. Selon les estimations les plus récentes du Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement pour la période 1990-2004, 50 pays en développement ont de bonnes chances d'atteindre leur cible, 4 ont fait des progrès, bien qu'ils soient insuffisants pour atteindre leur cible, et 41 ne sont pas sur la bonne voie. Dans 49 pays en développement, les données ne permettaient pas de faire des estimations.

- **Sur la bonne voie** : En 2004, la couverture était à moins de 5 % du taux nécessaire pour atteindre la cible de l'OMD dans le pays, ou la couverture était de 95 % au moins.
- **Progrès insuffisants** : La couverture en 2004 était de 5 % à 10 % inférieure au taux nécessaire pour atteindre la cible de l'OMD dans le pays.
- **Pas sur la bonne voie** : La couverture en 2004 était de plus de 10 % inférieure au taux nécessaire pour atteindre la cible de l'OMD dans le pays, ou la tendance pour la période 1990-2004 ne révélait pas de changement notable, voire montrait une diminution de la couverture.
- **Données insuffisantes** : Les données n'étaient pas suffisantes pour procéder à une estimation des tendances.

Note : Les cibles de l'OMD relatives à l'assainissement sur cette carte et dans le tableau des pages 30-32 sont exprimées en pourcentage de la population utilisant des installations sanitaires améliorées. Les cibles sont calculées en ajoutant la moitié du pourcentage de la population qui n'utilisait pas d'installations sanitaires améliorées en 1990 au pourcentage de la population utilisant des installations améliorées en 1990. Pour les pays sans données de base en 1990, les cibles de l'OMD ont été calculées sur la base de la couverture en 1995 (lorsque ces estimations étaient disponibles) en prenant pour hypothèse que les pays étaient sur la bonne voie pour atteindre leur cible pendant la période 1990 et 1995. Les catégories « sur la bonne voie », « progrès insuffisants » et « pas sur la bonne voie » ont été calculées en comparant les taux de couverture réels en 2004 au taux de couverture que le pays aurait dû atteindre en 2004 s'il avait été sur la bonne voie pour atteindre l'OMD.

La carte est stylisée et n'est pas à l'échelle. Elle ne reflète aucune prise de position de la part de l'UNICEF quant au statut juridique des pays ou territoires, ni quant au tracé de leurs frontières.

La ligne en pointillé représente approximativement la ligne de démarcation au Jammu-et-Cachemire sur laquelle l'Inde et le Pakistan se sont accordés. Le statut final du Jammu-et-Cachemire n'a fait l'objet d'aucun accord entre les parties.